



Présentation générale

publié le 15/12/2009

LA VIE SCOLAIRE

La vie scolaire est un lieu où s'organise la vie quotidienne des élèves. Les assistants d'éducation, sous la responsabilité de la Conseillère Principale d'Education (CPE), s'assurent que tous les élèves sont présents à chaque heure de cours, encadrent les études, surveillent les récréations et les changements de cours, participent à l'animation culturelle du collège dans le cadre des clubs, transmettent aux élèves et ou aux délégués des informations (réunions de délégués, déplacements de cours, professeurs absents pour stage ou maladie...).

Mais la vie scolaire, c'est aussi un mode de fonctionnement défini par le règlement intérieur du collège qui permet à chacun de connaître ses droits, ses libertés, mais aussi ses obligations et ses devoirs et ce, dans le domaine du travail, du comportement et des responsabilités de chacun.

Un carnet de liaison pour chaque élève, distribué en début d'année scolaire, permet d'établir une correspondance avec la famille dans un sens comme dans l'autre. Les parents peuvent prendre connaissance :

- de l'absence de professeur
- d'un déplacement de cours
- d'un relevé de notes
- d'un retard au collège

mais peuvent aussi prendre rendez-vous avec un professeur, justifier une absence pour maladie ou raison familiale.

Ce carnet est obligatoire chaque jour de présence au collège.

Le règlement intérieur du collège se trouve dans ce carnet de liaison. Celui-ci définit toutes les règles de vie du collège. L'inscription au collège induit son acceptation sans réserve.

Il devra, dès la rentrée, être lu et signé par l'élève et les parents.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.